



PRÉFET DE L'OISE

Beauvais, le 12 novembre 2013

Direction départementale
des territoires

Direction

Note à l'attention de Monsieur le Préfet

Objet : arrêté portant approbation du document d'objectifs (DOCOB)

Vous trouverez à votre signature l'arrêté portant approbation du document d'objectifs du site Natura 2000 de la CUESTA DU BRAY (Site d'Importance Communautaire n° FR2200371).

Afin d'introduire la publication de cet arrêté, une lettre est mise à votre signature précisant son objet et l'absence de remarque lors de la consultation publique.

P/Le Directeur Départemental des Territoires

~~Jean-Étienne BAUWROO~~

V^o



PRÉFET DE L'OISE

Direction départementale
des territoires

Madame, Monsieur,

L'article 7 de la Charte de l'environnement consacre, en tant que principe à valeur constitutionnelle, le droit pour toute personne de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. Les arrêtés relatifs à la validation d'un document d'objectifs (DOCOB) d'un site Natura 2000 doivent être soumis à la participation du public, conformément à l'article L.120-1 du code de l'environnement, sauf en cas d'urgence.

Lors du comité de pilotage du 6 décembre 2012 concernant le site d'importance communautaire n° FR2200371 « Cuesta du Bray », les membres ont décidé de valider les cahiers des charges et la charte Natura 2000 actualisés et intégrés au document d'objectifs.

Le document d'objectifs et le projet d'arrêté ont été mis en consultation publique pendant 21 jours, soit du 11 octobre 2013 au 31 octobre 2013 inclus, et aucune remarque n'a été formulée.

Cet arrêté valide les orientations de gestion et les mesures contenues dans le document d'objectifs ainsi approuvées et destinées à conserver ou rétablir dans un état favorable à leur maintien à long terme les habitats et les populations des espèces de faune et de flore sauvages qui ont justifié la délimitation des sites. Il s'applique sur le territoire des communes suivantes :

Auneuil, Auteuil, Berneuil-en-Bray, Coudray-sur-Thelle, Espaubourg, Hodenc-l'Évêque, Labosse, La Neuville d'Aumont, La Neuville Garnier, Ons-en-Bray, Saint Aubin en Bray, Saint Germer de Fly, Saint Pierre Es Champs, Saint Sulpice, Silly-Tillard, Troussures, Le Vauroux, Villotran.

Le préfet,


Emmanuel BERTHIER